CONSTITUTION EUROPÉENNE : QUESTIONS LES PLUS FRÉQUEMMENT POSÉES

ASPECTS GENERAUX

La CES est-elle favorable à la Constitution proposée?

Oui, nous estimons que bien qu'elle ne soit pas parfaite, il s'agit, du point de vue des travailleurs et citoyens européens, d'une réelle amélioration des dispositions existantes du Traité de Nice, et d'un nouveau pas vers l'Europe sociale que nous souhaitons créer.
Néanmoins, nous considérons le texte existant comme un point de départ plutôt que comme la fin du processus, et nous continuerons à faire pression pour obtenir des améliorations à long terme dans un certain nombre de domaines.

Comment la CES s'est-elle mise d'accord sur sa position?

En juillet 2004, la CES a invité tous ses affiliés à Bruxelles pour un séminaire, en vue de débattre de la Constitution et de préparer sa position. La conférence a été suivie d'une réunion extraordinaire du Comité de Direction, accessible à tous les affiliés de la CES, qui a convenu de soutenir la Constitution. Le Comité exécutif s'est réuni en octobre 2004 et a souscrit à cette position. La CES est donc parvenue à sa décision par le biais d'un processus de débat ouvert et démocratique impliquant toutes les organisations affiliées.

Pourquoi l'Union européenne a-t-elle besoin d'une Constitution?

Avec l'élargissement de l'UE, qui compte aujourd'hui 25 Etats membres, sans oublier ceux qui doivent la rejoindre au cours des dix prochaines années, l'organisation et la prise de décisions deviennent de plus en plus lourdes et complexes. La CES reconnaît dès lors que l'UE a besoin d'une formulation claire et transparente de ses procédures, valeurs et objectifs, en vue de remplacer la pléthore de traités, amendements et chartes qu'elle a accumulés depuis sa création. La Constitution représente une étape importante dans l'intégration européenne et offre la possibilité d'un soutien populaire accru pour ce projet. La Constitution crée la base d'une nouvelle identité européenne fondée sur des objectifs et valeurs constitutionnels et sur un véritable modèle social européen.

Qui a écrit le texte? Dans quel sens pouvons-nous dire qu'il s'agit d'un processus démocratique?

Le Conseil européen qui s'est réuni à Laeken en décembre 2001 a convoqué la **Convention européenne sur l'Avenir de l'Europe**, chargée d'élaborer de nouvelles règles pour l'UE. Des négociations sur la Constitution européenne ont été menées de février 2002 à juin 2003 avec la participation active de la CES à l'intérieur et à l'extérieur de la Convention. Le 18 juin 2004, tous les Chefs d'Etat et de Gouvernement sont finalement parvenus à un accord sur la toute première Constitution

européenne. Les dirigeants de l'UE ont signé le Traité à Rome le 29 octobre 2004.
La structure de la Convention présentait un nouveau style de formation politique consultative, utilisé à une seule reprise dans le passé pour la Convention établissant la Charte des Droits fondamentaux de l'UE (2000). Ses 102 membres comprenaient des représentants de gouvernements et parlements nationaux dans les Etats membres et les anciens pays candidats (dont 10 sont devenus des Etats membres le 1er mai 2004), des députés européens, des représentants de la Commission européenne et des observateurs, en ce compris les partenaires sociaux européens. La Convention a entendu les propositions d'un large éventail de parties prenantes.
La Constitution doit être ratifiée par tous les Etats membres avant de pouvoir entrer en vigueur. Dans certains pays, les parlements nationaux assument cette responsabilité pour le compte des électeurs. Dans de nombreux autres pays, les individus ont l'opportunité de décider eux-mêmes par le biais de référendums nationaux.

De quelle manière le mouvement syndicaliste européen a-t-il eu voix au chapitre concernant ce qui a été repris dans la Constitution?

En 2001, la CES s'est mobilisée pour le droit d'être impliquée dans la Convention et avoir droit au chapitre quant au projet de Constitution: plus de 100.000 travailleurs ont manifesté à Laeken et Bruxelles pour une Europe sociale, et la participation de la CES a été acceptée.
Tout au long des débats sur la Convention, la CES a joué un rôle très actif, rédigeant des propositions et commentant des projets de textes. La version finale n'était pas exactement ce que la CES aurait aimé qu'elle soit, plus spécialement après les changements qui ont été apportés 'à huis clos' lors de la Conférence Intergouvernementale, qui n'a pas adopté les méthodes démocratiques et transparentes de la Convention. Néanmoins, les pressions exercées par la CES ont fait en sorte que les intérêts de la population active n'ont pu être ignorés.

ASPECTS SOCIAUX

Qu'a fait la CES pour tenter d'imposer une évolution vers une Europe sociale dans la Constitution européenne?

En novembre 2002, le Secrétaire général de la CES de l'époque, Emilio Gabaglio, a soumis à la Convention la proposition détaillée des syndicats européens concernant un **traité constitutionnel pour une Europe sociale et citoyenne** (http://register.consilium.eu.int/pdf/en/02/cv00/00433en2.pdf), demandant, entre autres, un système européen reconnu de relations industrielles, avec un rôle fort pour les partenaires sociaux à tous les niveaux. Tout au long des délibérations de la Convention, la CES a suivi ses propositions de près, faisant pression, par exemple, pour l'intégration de la Charte dans la Constitution, pour la reconnaissance des droits

syndicaux au niveau européen, pour un vote à la majorité qualifiée devant être étendu à la politique sociale en général, et aussi pour qu'une grande priorité soit donnée à des objectifs sociaux essentiels tels que le plein emploi.
Après que la Convention ait fini son travail, et pendant que la CIG examinait le projet de texte, la CES a poursuivi son lobbying contre l'atténuation de dispositions sociales cruciales et plus particulièrement contre lesdites "lignes rouges" du gouvernement britannique.

La Constitution représente-t-elle un pas en avant en matière de questions sociales?

Oui. Elle exprime clairement un grand nombre des valeurs et principes sociaux essentiels qui sont au centre des aspirations des syndicats. Il s'agit, entre autres, de la promotion de la paix, du bien-être des peuples, de la non-discrimination, de l'égalité des sexes, de l'évolution sociale et de la justice sociale, du développement durable, de la cohésion économique et territoriale, de la solidarité et de la lutte contre l'exclusion.

De quelle manière la Constitution renforce-t-elle les droits sociaux?

Elle représente une évolution dans un nombre de domaines spécifiques:

- Elle s'engage au dialogue social, reconnaissant formellement le rôle des partenaires sociaux et leur autonomie ainsi que le Sommet social tripartite qui réunit chaque année le Président du Conseil européen, le Président de la Commission et les partenaires sociaux (Art. I-48*)*;
- Elle fixe une "économie sociale de marché " et le "plein emploi" comme objectifs de l'Union (dans le Traité de Nice, les termes utilisés sont "économie ouverte de marché" et "haut niveau d'emploi"), et fait la promotion d'une "justice sociale" et d'une "solidarité entre les générations", et de la lutte contre "l'exclusion sociale et la discrimination" (Art. I-3);
- L'égalité des sexes deviendra une valeur de l'Union (Art. I-2);
- Elle reconnaît la 'codécision', sur un même pied d'égalité entre le Conseil des Ministres et le Parlement européen, comme la procédure législative normale. La politique sociale sera une "compétence partagée" (Art. I-14; III-210) et pas seulement une compétence "complémentaire";
- Elle comprend une clause sociale horizontale (Art. III-117);
- Elle offre un droit d'initiative aux citoyens: la récolte d'un million de signatures dans un "nombre significatif" d'Etats membres pourrait faire en sorte que la Commission soit obligée de faire une proposition à la législature dans un domaine où l'on considère qu'une action devrait être entreprise (Art. I-47) – ceci serait un important pas en avant vers une plus grande participation citoyenne;
- La législation sur la sécurité sociale des travailleurs immigrés ne requerra plus l'unanimité (Art. III-136).

Qu'est-ce que la Charte des Droits fondamentaux de l'UE et quelle est sa place dans la Constitution?

Le Traité constitutionnel comprend quatre *parties* principales:
Partie I. – Valeurs, Objectifs, Responsabilités, Procédures de prise de décisions, Instruments et Institutions
Part II. – Charte des Droits fondamentaux
Part III. – Politiques
Part IV. – Méthodes de révision et mécanismes permettant de quitter l'UE

La Charte des Droits fondamentaux forme la Partie II de la Constitution. Elle expose dans un seul texte, pour la première fois dans l'histoire de l'Union européenne, tout l'éventail des droits civils, politiques et sociaux des citoyens européens et de toutes les personnes résidant dans l'UE.
La Charte a été rédigée par la première Convention, entre décembre 1999 et octobre 2000. La CES s'est rassemblée à Nice en décembre 2000 avec une manifestation de 60.000 travailleurs exigeant que la Charte soit rendue légalement obligatoire, mais le Conseil européen de Nice a refusé de prendre cette demande en considération et a adopté la Charte en tant que déclaration solennelle. Nous avons parcouru un long chemin depuis Nice.
La Charte se divise en six sections exposant les droits fondamentaux: *Dignité, Libertés, Egalité, Solidarité, Citoyenneté et Justice*.

La Charte renforce les droits sociaux et syndicaux fondamentaux et les rend plus visibles, par exemple:

- Liberté de réunion et d'association (Art. II-72);
- Liberté professionnelle et droit de travailler (Art. II-75);
- Non-discrimination (Art. II-81);
- Egalité entre femmes et hommes (Art. II-83);
- Droit à l'information et à la consultation des travailleurs au sein de l'entreprise (Art. II-87);
- Droit de négociation et d'actions collectives (Art. II-88);
- Protection en cas de licenciement injustifié (Art. II-90);
- Conditions de travail justes et équitables (Art.II-91);
- Vie familiale et vie professionnelle (Art. II-93);
- Sécurité sociale et aide sociale (Art. II-94);
- Protection de la santé (Art. II-95);
- Accès aux services d'intérêt économique général (Art. II-96).

Tout en rendant les droits établis plus clairs, la Charte innove en incluant des droits économiques, sociaux et culturels fondamentaux, en plus des droits civils et politiques plus traditionnels. Il s'agit là d'une chose qui n'a

jamais été tentée auparavant dans aucun texte international ou européen, mis à part la Déclaration universelle des Droits de l'Homme de 1948.

La Charte sera-t-elle légalement applicable, et cela fera-t-il une différence pour l'UE?

Faisant partie intégrante du Traité constitutionnel, la Charte devient pour la première fois un document légalement obligatoire plutôt qu'une simple déclaration de principe. En dépit de suggestions contraires d'un ou deux Etats membres, cela la rendra judiciable à la Cour européenne de Justice.
Cela signifie que les citoyens de l'UE seront mieux à même de se défendre contre des violations de leurs droits fondamentaux, et pourront invoquer la Charte pour contester toute décision prise par les institutions européennes ou les Etats membres lors de la mise en application de la législation UE. Les citoyens pourront ainsi faire appel devant leurs propres tribunaux, par exemple, lorsqu'une loi nationale implémentant une directive européenne est contraire à leurs droits européens fondamentaux.

La CES mène-t-elle une campagne active pour voter 'oui'? Si tel est le cas, comment s'y prend-elle?

La CES mène une campagne active pour voter 'oui' dans les parlements et référendums nationaux, parce que nous croyons que si la Constitution est rejetée, cet échec laissera au sein de l'UE un vide politique préjudiciable qui doit être évité. Un 'non' rendrait plus fortes les puissances opposées à l'unité européenne et sa dimension sociale, et ferait croître l'incertitude et le cynisme à travers les Etats membres.

ASPECTS POLITIQUES

La Constitution est-elle gravée dans le marbre ? Peut-elle être amendée?

Il n'y a aucune raison qui empêcherait la Constitution d'être modifiée ou améliorée dans le futur. Une procédure de révision est autorisée, même s'il est évident qu'il ne sera pas facile d'y parvenir en raison de la nécessité d'un consensus entre au moins 25 Etats membres, et probablement davantage dans le futur.
Néanmoins, une certaine flexibilité est présente dans certains domaines, ainsi que des opportunités de coopération et de coordination qui feront en sorte qu'il ne sera pas nécessaire d'amender la Constitution en vue d'évoluer dans ces domaines spécifiques. Par exemple, la coordination ouverte est reconnue comme un instrument de politique sociale et industrielle et la Commission peut proposer des directives dans des domaines tels que l'emploi, le droit du travail, les conditions de travail et la sécurité sociale.
En outre, la Constitution permet une procédure de révision simplifiée en vue d'agir à la majorité qualifiée dans des domaines où l'unanimité est requise à l'heure actuelle (Art. IV-444).

En vue de la prochaine révision des traités, la CES est disposée à prendre sa place dans une future (troisième) Convention et à soumettre des propositions concrètes en vue de renforcer l'Europe sociale et les droits syndicaux transnationaux, d'améliorer la clause relative à la coordination économique et à la gouvernance, d'introduire le vote à la majorité qualifiée dans tous les domaines de la politique sociale et de la fiscalité, d'aligner la Partie III sur la Partie I concernant l'engagement en matière de plein emploi, l'économie sociale de marché et la clause horizontale, et d'actualiser les dispositions anciennes.

La Constitution est-elle favorable à l'intégration de la Turquie?

La Constitution, qui constitue un cadre général pour diverses politiques, passe sous silence la question de l'adhésion future de tout pays candidat particulier ou de tout pays candidat potentiel. Le futur élargissement de l'UE sera décidé par le biais d'un processus de négociations minutieuses entre la Commission européenne et le gouvernement concerné, afin de s'assurer que l'Etat candidat est capable de souscrire aux *acquis* de l'UE (corps législatif) dans tous les domaines, en ce compris les conditions sociales et les droits de l'homme. En outre, toute adhésion dépend de l'approbation des Etats membres par ratification.
Le soutien de la Constitution ne signifie pas être pour ou contre l'adhésion de la Turquie ou de tout autre pays.

La Constitution est-elle liée à la Directive Bolkestein?

Non. Un vote en faveur de la Constitution n'est pas un vote de soutien à la Directive Bolkestein. Les deux initiatives sont totalement dissociées. L'actuel projet de directive sur les services dans le marché intérieur a été proposé par l'ancien commissaire responsable de ce domaine politique, qui n'est plus en poste actuellement, et la nouvelle Commission a accepté qu'il soit amendé, suite aux pressions soutenues exercées par les syndicats européens. La Constitution a été élaborée d'une toute autre manière (voir ci-dessus) et contribue à vrai dire à mieux définir le rôle de services publics essentiels (voir aussi la question suivante).

Dans quelle mesure la Constitution apporte-t-elle une meilleure protection aux services publics que d'autres textes européens récents?

La Constitution crée une base légale pour les services d'intérêt économique général (Art. III-122). Elle prévoit l'adoption d'une législation européenne établissant les principes des services publics. Seuls les services d'intérêt économique général sont concernés – l'Union européenne n'intervient pas dans les domaines d'administration publique. La CES demande un arrêt législatif concernant la libéralisation (moratoire) jusqu'à la publication par la Commission d'une directive-cadre pour les service d'intérêt général.

La Constitution est-elle favorable à une Europe néo-libérale?

Elle n'est ni pour, ni contre. La Constitution est le résultat d'un processus de négociations entre toutes les parties prenantes qui ont participé à la Convention, et représente un mécanisme pour faire avancer certaines questions spécifiques dans la voie choisie par les Etats membres et leurs électeurs. Ce sont les décideurs européens élus qui décideront de la manière dont le processus d'intégration se poursuivra.

Quelles sont les bonnes raisons pour voter en faveur de cette Constitution?

Pendant près de 50 ans, l'UE a été le véhicule de la paix, répandant la stabilité et la prospérité en Europe et offrant à ses peuples des normes sociales, civiles et de bien-être qu'envient le reste du monde. Elle a créé un nouveau cadre unique pour la coopération des Etats-nations individuels.

Si la Constitution est rejetée par un ou plusieurs Etats membres, nous serons de nouveau en territoire inconnu pour l'UE. Cela laisserait l'Union dans une sorte de vide politique, qui doit être évité pour de multiples raisons. Premièrement, l'UE est toujours dans une phase de post-élargissement, les 15 'anciens' Etats membres et les dix nouveaux venus étant en train de s'établir et d'apprendre à travailler ensemble.
L'incapacité à adopter la Constitution prolongera cette période d'incertitude. Deuxièmement, le modèle social crucial de l'Union est menacé par la globalisation et le pouvoir du capital multinational, et par des forces néo-libérales qui donnent la priorité aux intérêts du marché plutôt qu'à la cohésion sociale. Derrière ces forces plane l'ombre menaçante de l'extrême droite, qui devient plus forte à mesure que la sécurité de l'emploi et le niveau de vie de la population active s'érodent, et qui poursuivra dans cette voie si l'UE ne parvient pas à convaincre ses citoyens qu'elle peut avancer de manière constructive et prendre leurs intérêts en considération. La CES a averti à plusieurs reprises les dirigeants européen de ce danger…

L'incapacité à adopter la Constitution constituerait une victoire pour les ennemis d'une Europe sociale et politique plus forte, et détruirait le principal instrument disponible à l'heure actuelle pour évoluer vers une Union socialement plus équitable.
Cet échec signifierait un retour aux dispositions imparfaites existantes du traité et reviendrait à renoncer aux progrès sociaux offerts par la Constitution. L'Europe sociale est le meilleur modèle social dont nous disposons d'une société s'efforçant d'obtenir une croissance durable et une justice sociale. Si l'UE s'enlise dans des disputes constitutionnelles, les perdants seront les travailleurs du monde entier
Réaffirmer nos valeurs fondamentales au niveau européen à travers la Constitution européenne revient à s'engager à les développer au niveau mondial également.

La Constitution européenne est le seul instrument disponible pour le moment, et c'est un instrument que les syndicats ne peuvent pas se permettre de rejeter.